

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-030

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date de convocation : 03/04/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

Excusés : M. GACHET Roger -

M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)

M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)

Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)

Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)

Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Objet : Attribution marché - Marché de travaux pour la réfection des façades de l'école de Randens - Lot n° 2 Isolation thermique de l'école / Isolation du niveau combles de l'école / Isolation extérieure + enduit façades

Monsieur le Maire rappelle que la commune va lancer des travaux de rénovation thermique de l'école de la commune déléguée de Randens, bâtiment d'une surface de 400 m² dans lequel sont aussi situés deux appartements sociaux.

L'opération porte sur le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles, l'isolation thermique extérieure, le remplacement de la chaudière, la rénovation des salles, l'installation d'une VMC.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 073-200086569-20230526-23030-DE

Dans ce cadre, une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 05 mai 2023, selon la procédure de marché à procédure adaptée ouverte pour les lots suivants :

Lot 2 : Isolation thermique de l'école - Isolation du niveau combles de l'école - Isolation extérieure + enduit façades

Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC + VR et BSO

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 22 mai 2023 à 12 heures pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, le lot 03 a été déclaré infructueux, et le lot n°2 n'a reçu qu'une seule offre. Pour ce lot n°2 une procédure de négociation a été engagée et le candidat a été invité à déposer une nouvelle offre avant le vendredi 26 mai à 9 heures.

Monsieur le Maire présente la proposition financière de l'entreprise SONZOGNI au conseil municipal, pour le lot n° 2 d'un montant de 360 484.43 € HT. (trois cent soixante mille quatre cent quatre vingt quatre euros et quarante trois cents hors taxes).

Au vu de cette proposition, le conseil municipal

- attribue le marché du lot n°2 à l'entreprise SONZOGNI pour un montant HT de 360 484.43 € HT (trois cent soixante mille quatre cent quatre vingt quatre euros et quarante trois cents hors taxes),
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant au dit marché, avec l'entreprise SONZOGNI, choisie par le Conseil Municipal, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire



Le Maire,
José RICO-PEREZ

